

Fecha de aprobación: 26/06/2024

Guía docente de la asignatura

## Didáctica de la Cultura de la Lengua Extranjera. Francés (25611D3)

<b>Grado</b>	Grado en Educación Primaria (Bilingüe)	<b>Rama</b>	Ciencias Sociales y Jurídicas				
<b>Módulo</b>	Lengua Extranjera. Francés	<b>Materia</b>	Didáctica de la Cultura de la Lengua Extranjera. Francés				
<b>Curso</b>	4º	<b>Semestre</b>	1º	<b>Créditos</b>	6	<b>Tipo</b>	Optativa

### PRERREQUISITOS Y/O RECOMENDACIONES

Niveau de langue B1 en langue française.

### BREVE DESCRIPCIÓN DE CONTENIDOS (Según memoria de verificación del Grado)

Concepts clés dans l'étude de la culture : culture, civilisation, identité, etc. Variétés de LE en fonction des différents contextes socioculturels des pays de LE. La géographie, les institutions et les événements historiques des pays d'Europe du Sud-Est et leur influence sur l'histoire mondiale. Les systèmes politiques, éducatifs, religieux et économiques des pays d'Europe du Sud-Est. Les systèmes de genre et de sexualité dans les pays d'Europe du Sud-Est. Traitement didactique du contenu culturel en classe.

### COMPETENCIAS ASOCIADAS A MATERIA/ASIGNATURA

#### COMPETENCIAS GENERALES

- CG01 - Analizar y sintetizar la información
- CG02 - Organizar y planificar el trabajo
- CG03 - Identificar, formular e investigar problemas
- CG04 - Examinar alternativas y tomar decisiones
- CG05 - Comunicar oralmente y por escrito con orden y claridad, en la propia lengua y en una segunda lengua
- CG06 - Buscar, seleccionar, utilizar y presentar la información usando medios tecnológicos avanzados
- CG07 - Adquirir y desarrollar habilidades de relación interpersonal
- CG10 - Apreciar la diversidad social y cultural, en el marco del respeto de los Derechos Humanos y la cooperación internacional
- CG11 - Fomentar y garantizar los principios de accesibilidad universal, igualdad, no



- discriminación y los valores democráticos y de la cultura de paz
- CG15 - Trabajar de forma autónoma y liderar equipos
  - CG17 - Afrontar los retos personales y laborales con responsabilidad, seguridad, voluntad de autosuperación y capacidad autocrítica
  - CG19 - Comprender y relacionar los conocimientos generales y especializados propios de la profesión teniendo en cuenta tanto su singularidad epistemológica como la especificidad de su didáctica
  - CG21 - Comprender la complejidad de los procesos educativos en general y de los procesos de enseñanza-aprendizaje en particular
  - CG23 - Conocer los fundamentos psicológicos, pedagógicos y sociales de los procesos de desarrollo y aprendizaje en los diversos contextos educativos
  - CG25 - Abordar con eficacia situaciones de aprendizaje de lenguas en contextos multiculturales y plurilingües
  - CG29 - Adquirir destrezas, estrategias y hábitos de aprendizaje autónomo y cooperativo y promoverlos entre los estudiantes, estimulando el esfuerzo personal y colectivo
  - CG30 - Conocer la organización de los colegios de Educación Primaria y la diversidad de acciones que comprende su funcionamiento, así como los modelos de evaluación y mejora de la calidad de los centros educativos, analizando críticamente sus resultados
  - CG35 - Conocer y aplicar en las actividades de aula las tecnologías de la información y la comunicación, para impulsar un aprendizaje comprensivo y crítico. Discernir selectivamente la información audiovisual que contribuya a los aprendizajes, a la formación cívica y a la riqueza cultural
  - CG36 - Conocer las funciones, posibilidades y limitaciones de la educación para afrontar las responsabilidades sociales, promoviendo alternativas que den respuestas a dichas necesidades, en orden a la consecución de un futuro solidario y sostenible

### COMPETENCIAS ESPECÍFICAS

- CE02 - Diseñar, planificar y evaluar procesos de enseñanza y aprendizaje, tanto individualmente como en colaboración con otros docentes y profesionales del centro
- CE03 - Abordar con eficacia situaciones de aprendizaje de lenguas en contextos multiculturales y plurilingües. Fomentar la lectura y el comentario crítico de textos de los diversos dominios científicos y culturales contenidos en el currículo escolar
- CE11 - Conocer y aplicar en las aulas las tecnologías de la información y de la comunicación. Discernir selectivamente la información audiovisual que contribuya a los aprendizajes, a la formación cívica y a la riqueza cultural
- CE62 - Conocer las dificultades para el aprendizaje de las lenguas oficiales de estudiantes de otras lenguas
- CE63 - Afrontar situaciones de aprendizaje de lenguas en contextos multilingües

### RESULTADOS DE APRENDIZAJE (Objetivos)

- Les étudiants seront capables de:
  - maîtriser les concepts clés de l'étude de la culture et leur application à l'enseignement de la culture (C2 ; C3 ; C11 ; CDM7.8 ; CDM7.9).
  - savoir utiliser la langue dans les différents contextes socioculturels des pays LE (C3 ; CDM7.8 ; CDM7.9).
  - savoir concevoir, planifier et évaluer les processus d'enseignement et d'apprentissage de la culture dans la langue étrangère, en travaillant individuellement ou collectivement (C2 ; CDM7.9).
  - savoir analyser de manière critique et pour une application en classe les principaux éléments géographiques, historiques, institutionnels, politiques,



religieux, éducatifs, artistiques, anthropologiques et économiques des pays de la LE à l'ère de la mondialisation et du multiculturalisme (C2 ; C3 ; C11 ; CDM7.9).

## PROGRAMA DE CONTENIDOS TEÓRICOS Y PRÁCTICOS

### TEÓRICO

- Unidad 1. Conceptos clés dans l'étude de la culture : culture, civilisation, identité, altérité, ethnocentrisme, relativisme culturel, multiculturalisme, interculturalisme, plurilinguisme, multilinguisme, compétence interculturelle.
- Unidad 2. Le multiculturalisme ethnique et linguistique dans les pays d'Europe du Sud-Est.
- Unidad 3. Géographie des pays d'Europe du Sud-Est.
- Unidad 4. Principaux événements historiques des pays d'Europe du Sud-Est et leur influence sur l'histoire mondiale.
- Unidad 5. Principales institutions des pays LE cibles de l'étude.
- Unidad 6. Systèmes politiques, éducatifs, religieux et économiques des pays d'Europe du Sud-Est.
- Unidad 7. Le rôle des pays d'Europe du Sud-Est à l'ère de la mondialisation.
- Unidad 8. Le contenu culturel du genre en LE.
- Unidad 9. L'offre culturelle des pays d'Europe du Sud-Est : art, cinéma, musique, sports, loisirs, société, tourisme, fêtes, célébrations.

### PRÁCTICO

- Séminaires/ateliers
  - Séminaire 1 : Traitement didactique des contenus culturels dans la classe d'enseignement primaire.
  - Atelier 1 : Élaboration d'un projet de recherche sur la culture des LE.

## BIBLIOGRAFÍA

### BIBLIOGRAFÍA FUNDAMENTAL

- ABDALLAH-PRETCEILLE, Martine. (1998). Apprendre une langue, apprendre une culture, apprendre l'altérité, Les Cahiers Pédagogiques, 360, 49-51.
- ABDALLAH-PREITCEILLE, Martine. (1999). L'éducation interculturelle. PUF.
- BEACCO, Jean-Claude. (2000). Les dimensions culturelles des enseignements de langue. Hachette.
- BYRAM, Michael. (coord., 2003). La compétence interculturelle. Conseil de l'Europe.
- BYRAM, Michael (2003). Context and Culture in Language Teaching and Learning. Multilingual Matters.
- CONSEIL DE L'EUROPE (2001). Cadre européen commun de référence pour les langues. Apprendre, enseigner, évaluer. Didier.
- CONSEIL DE L'EUROPE (2018). Cadre Européen Commun de Référence pour le langues : apprendre, enseigner et évaluer. Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs. Disponible en : <https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5>
- KRAMSCH, Claire (1994). Context and Culture in Language Teaching. Oxford University



Press.

- MAUCHAMP, Nelly. (2004). La France de toujours. Clé International.
- PUREN, Christian. (2014). “La compétence culturelle et ses différentes composantes dans la mise en œuvre de la perspective actionnelle: une nouvelle problématique didactique”, Intercâmbio, Revue d’Études Françaises, 2, 7: 21-38.
- ROECH, Roselyne. & ROLLE-HAROLD, Rosalba. (2000). La France au quotidien. Presses Universitaires de Grenoble.
- STEELE, Ross. (2017). Civilisation progressive du français (300 activités). Clé International.
- VELÁZQUEZ HERRERA, Adelina (2015). “Diversité pédagogique et culturelle en classe de FLE : Vers une intégration contextualisée de la compétence interculturelle”, Recherches en didactique des langues et des cultures [En ligne] consulté le 18 février 2020 URL : <http://journals.openedition.org/rdlc/407>

### BIBLIOGRAFÍA COMPLEMENTARIA

- GUIJARRO OJEDA, Juan Ramón (2005). “The role of axiological competence in EFL teacher training: Opening doors to otherness-friendly pedagogies”. International Journal of Learning, 12(3): 1-9.
- GUIJARRO OJEDA, Juan Ramón (2006). “Enseñanzas de la Teoría Queer para la Didáctica de la Lengua y la Literatura en Lengua extranjera”. Porta Linguarum, 6: 53-66.
- JEFFROY, Géraldine (2015). Bulles de France A2-C1. PUG Collection.
- LIONS-OLIVIERI, Marie-Laure. & LIRIA, Philippe. (coord.) (2010). L’approche actionnelle dans l’enseignement des langues. Maison des langues.

### ENLACES RECOMENDADOS

- [Página web y de recursos de la Asociación Internacional de Lingüística Aplicada](#)
- [Página web del MEC con enlaces y recursos para Profesorado de Francés](#)
- [France Inter et France culture](#) (Radio)
- [Le café pédagogique](#)
- [Le Point du FLE. Apprendre et enseigner le français FLE](#)
- [Mama Lisa’s World en français. Culture enfantine](#)

### METODOLOGÍA DOCENTE

- MD01 - Aprendizaje cooperativo. Desarrollar aprendizajes activos y significativos de forma cooperativa.
- MD02 - Aprendizaje por proyectos. Realización de proyectos para la resolución de un problema, aplicando habilidades y conocimientos adquiridos.
- MD03 - Estudio de casos. Adquisición de aprendizajes mediante el análisis de casos reales o simulados.
- MD04 - Aprendizaje basado en problemas. Desarrollar aprendizajes activos a través de la resolución de problemas.

### EVALUACIÓN (instrumentos de evaluación, criterios de evaluación y porcentaje sobre la calificación final)



## EVALUACIÓN ORDINARIA

Tenant compte du Règlement pour l'évaluation et la qualification des étudiants à l'Université de Grenade f Texte consolidé du Règlement approuvé par accord du Conseil des gouverneurs du 20 mai 2013 (BOUGR n ° 71, du 27 mai 2013) et modifié par les accords du Conseil des gouverneurs du 3 février 2014 (BOUGR n ° 78 du 10 février 2014.) ; du 23 juin 2014 (BOUGR n ° 83 du 25 juin 2014) et du 26 octobre 2016 (BOUGR n ° 112 du 9 novembre 2016) ; il inclut des corrections des erreurs du 19 décembre 2016 au 24 mai 2017.

- Contrôle continu
  - La note finale est composée de :
    - Examen du contenu théorique : 50%.
    - Travaux pratiques en classe : 50%.
      - Travail pratique 1: 5%
      - Travail pratique 2: 5%
      - Travail pratique 3: 5%
      - Travail pratique 4: 5%
      - Travail final et exposition: 30%
- Pour réussir le cours, les étudiants doivent réussir les parties théoriques et pratiques du cours avec un minimum de 50 % pour chaque partie.

Le système de notation sera exprimé au moyen d'une note numérique, conformément aux dispositions de l'article 5 du RD 1125/2003, du 5 septembre, qui établit le système européen de crédits et le système de notation des diplômes universitaires officiels valables en Espagne. La note globale correspondra à la note pondérée des différents aspects et activités qui composent le système d'évaluation.

## EVALUACIÓN EXTRAORDINARIA

- Elle se déroulera en un seul acte académique (à la date fixée pour l'examen officiel de la matière) qui consistera en :
  - a) Examen des connaissances théoriques et pratiques au moyen d'une épreuve écrite portant sur le programme d'études, les contenus abordés dans les lectures spécialisées et les situations simulées (70 %).
  - b) Examen oral démontrant l'utilisation instrumentale de la langue au niveau B1 (à passer le même jour, une fois l'examen écrit terminé) (30 %).
- La note finale sera la somme des pourcentages, à condition qu'une note égale ou supérieure à 5 soit obtenue dans chacune des parties.

## EVALUACIÓN ÚNICA FINAL

Comme le stipule l'article 8 du règlement d'évaluation de l'UGR (NCG71/2), il est possible de procéder à une seule évaluation finale.

- Elle se déroulera en un seul acte académique (à la date fixée pour l'examen officiel de la matière) qui consistera en :
  - a) Examen des connaissances théoriques et pratiques au moyen d'une épreuve écrite portant sur le programme d'études, les contenus abordés dans les lectures spécialisées et les situations simulées (70 %).
  - b) Examen oral démontrant l'utilisation instrumentale de la langue au niveau B1 (à passer le même jour, une fois l'examen écrit terminé) (30 %).
- La note finale sera la somme des pourcentages, à condition qu'une note égale ou supérieure à 5 soit obtenue dans chacune des parties.



## INFORMACIÓN ADICIONAL

- **Évaluation en cas d'incident.**
  - En ce qui concerne l'évaluation, au cas où un incident se produirait, la réglementation en vigueur approuvée par l'Université de Grenade sera prise en compte.  
<https://www.ugr.es/~minpet/pages/enpdf/normativaevaluacionycalificacion.pdf>
- **Évaluation par le jury**
  - L'étudiant qui souhaite bénéficier de la procédure d'évaluation par le jury doit en faire la demande par écrit à la Direction du Département. La demande doit être présentée au moins quinze jours ouvrables avant la date de début de la période d'examens de chaque session, en renonçant aux notes obtenues en effectuant les différents tests d'évaluation continue. Dans le cas de matières de premier cycle avec un enseignement partagé par plusieurs départements, l'étudiant dirigera la demande vers l'un d'entre eux, et devra être résolue par la direction du département auquel la demande est adressée. La procédure d'évaluation par le tribunal ne sera applicable qu'aux épreuves finales (article 10).
- **Évaluation des étudiants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers (BEP)**
  - Dans le cas d'étudiants en situation de handicap ou ayant d'autres besoins spécifiques de soutien éducatif, les tests d'évaluation doivent être adaptés à leurs besoins, conformément au règlement d'évaluation de l'Université de Grenade.  
<https://www.ugr.es/~minpet/pages/enpdf/normativaevaluacionycalificacion.pdf>
- **Règlement pour l'évaluation et la qualification des étudiants à l'Université de Grenade**
  - Texte consolidé du règlement approuvé par l'accord du Conseil des gouverneurs du 20 mai 2013 (BOUGR n° 71, du 27 mai 2013) et modifié par les accords du Conseil des gouverneurs du 3 février 2014 (BOUGR n° 78 du 10 février 2014) ; du 23 juin 2014 (BOUGR n° 83 du 25 juin 2014) et du 26 octobre 2016 (BOUGR n° 112 du 9 novembre 2016) ; Inclut des corrections de bogues du 19 décembre 2016 au 24 mai 2017.
- **Article 15. Originalité des travaux et des épreuves.**
  1. L'Université de Grenade encouragera le respect de la propriété intellectuelle et fera comprendre aux étudiants que le plagiat est une pratique contraire aux principes qui régissent l'enseignement universitaire. Pour cela, l'étudiant procédera à la reconnaissance d'avoir réalisé les différents travaux de sa main et de leur protection conformément à la propriété intellectuelle telle qu'établie par la législation en vigueur.
  2. Le plagiat, entendu comme la présentation d'une œuvre ou d'un travail réalisé par une autre personne comme étant le leur ou la copie de textes sans citer leur source et les donner comme leur propre élaboration, conduira automatiquement à une note numérique de zéro dans la matière en ce qu'il est aurait été détecté, les autres notes que l'étudiant aurait obtenues ne seraient donc pas prises en compte. Cette conséquence doit être comprise sans préjudice des responsabilités disciplinaires que les étudiants qui plagient peuvent encourir.
  3. Les œuvres et matériels livrés par les étudiants devront être signés avec une déclaration explicite dans laquelle l'originalité de l'œuvre est assumée, comprise dans le sens où aucune source n'a été utilisée sans la citer correctement.
- Conformément à la Résolution du Recteur du 4 mai 2020 sur le traitement et la protection des données personnelles dans le développement de tests d'évaluation non présentiels, dans les tests d'évaluation envisagés dans ce guide qui nécessitent ou prévoient d'utiliser l'audio et/ou vidéo pendant le développement de celui-ci, cette utilisation sera faite conformément aux directives établies dans les instructions et recommandations pour l'application du règlement sur la protection des données, la vie privée ou personnelle





marquée par le secrétaire général ou l'organisme compétent de la UGR.  
Información de interés para estudiantado con discapacidad y/o Necesidades Específicas de Apoyo Educativo (NEAE): [Gestión de servicios y apoyos \(https://ve.ugr.es/servicios/atencion-social/estudiantes-con-discapacidad\)](https://ve.ugr.es/servicios/atencion-social/estudiantes-con-discapacidad).

